

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 octobre 2022

PLFSS POUR 2023 - (N° 274)

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° AS1650

présenté par
Mme Rist, rapporteure générale

à l'amendement n° AS|688 de M. Mesnier

APRÈS L'ARTICLE 30

À la fin, substituer au mot :

« cinq » :

le mot :

« trois ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'expérimentation du cannabis médical lancée en 2020 n'a pas encore pu produire des résultats cliniques suffisants pour qu'on puisse se prononcer sur sa généralisation. Il importe de prolonger cette expérimentation, mais la durée de trois ans paraît excessive. Il est proposé de prolonger cette expérimentation pour un an ; elle durera donc trois ans au total.